

Commune de BRAY-DUNES 59107

Plan Local d'Urbanisme

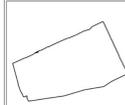


Servitudes d'Utilité Publique



PLAN
1/1

Document consultable
du Porteur à connaissance (P.A.C.)
Art R121-1
du Code de l'urbanisme



Type Procédure : Révision
Délibération du : 19/12/2013

Date de mise à jour : 07/03/2014
ref. : Commune de BRAY-DUNES (59107) -
Carte Servitudes.ajp
Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Pci - Dgfp
Email : dbrm.sud@nord.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59



LEGENDE

- Limite communale
- Bâtements
- + — Frontière Belge

— A3 - Entretien de Canaux d'Irrigations

■ AC2 - Protection des Sites Naturels
Site des dunes de Flandre Maritime
S.Ins. du 25/02/1972 S.Cl. du 31/08/1978

■ AC3 - Réserve Naturelle (Nationale et Régionale)
Réserve naturelle de la Dune Marchand: 83ha
Décret du 01/10/1990

— EL7 - Alignement
R.D.947 : A.P du 26/08/1897

— EL9 - Passage des piétons sur le littoral
Sentier de grande randonnée du littoral

— EL11 - Interdiction d'Accès
Déviation de la R.D.947 D.U.P. DU 13/11/1990

— T1 - Protection des Lignes Ferroviaires
Ligne
Dunkerque - Bray Dunes

■ INT1 - Cimetières civils et militaires
NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Publiques-publiques/Aménagement-du-territoire-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal/Pci-Porteur-a-connaissance/Pci-Porteur-a-connaissance-reelles>
Ou contacter directement le gestionnaire.



0 250 500 m

